

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DE POLICE

 N° Spécial

16 novembre 2021

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Préfecture de Police du $\,16$ novembre 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	PREFECTURE DE POLICE	Page
N° 2021-01161	12.11.2021	Arrêté relatif à la levée de mesures d'urgence dans le cadre de pollution aux particules fines « PM10 » en région Île-de-France	3

Arrêté n°2021-01161 relatif à la levée de mesures d'urgence dans le cadre de pollution aux particules fines « PM10 » en région Île-de-France

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité,

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 221-1 à L. 221-10, L. 223-1 et L. 223-2, L. 511-1 à L. 517-2, R. 221-1 à R. 221-8, et R. 511-9 à R. 517-10;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2213-4-1;

Vu le Code de la route, notamment les articles R.318-2; R. 411-18 et R. 411-19;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, dont notamment les articles L. 122-4 ; L.122-5 ; R.* 122-4 ; R.* 122-8 et R.* 122-39 ;

 \mathbf{Vu} le décret du 20 mars 2019 portant nomination du préfet de Police – M. LALLEMENT (Didier) ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 avril 2016 modifié relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 août 2014 modifié relatif aux recommandations sanitaires en vue de prévenir les effets de la pollution de l'air sur la santé, pris en application de l'article R. 221-4 du Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2016 modifié portant renouvellement de l'agrément de l'association de surveillance de la qualité de l'air de la région Île-de-France (Airparif) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-01142 en date du 9 novembre 2021 relatif à la mise en œuvre de mesures d'urgence dans le cadre de l'épisode de pollution aux particules fines « PM10 » en région Île-de-France ;

Vu le bulletin d'Airparif en date du 12 novembre 2021 ;

Considérant qu'en raison de l'amélioration des conditions météorologiques et de la qualité de l'air, les mesures d'urgence prévues par l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2021 susvisé ne sont plus nécessaires à la préservation de la santé des populations ;

Sur proposition de la préfète, Secrétaire générale de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Arrête:

Article 1

Les mesures prévues par l'arrêté préfectoral n° 2021-01142 du 9 nombre 2021 susvisé sont levées à compter du vendredi 12 novembre 2021 à 16h00.

Article 2

La préfète, Secrétaire générale de la Zone de défense et de sécurité de Paris, les préfets des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val-d'Oise, de la Seine-et-Marne, des Yvelines et de l'Essonne; la directrice régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports; le directeur régional et interdépartemental de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts; ainsi que le directeur général de l'Aviation civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de Police, affiché aux portes de la préfecture de Police, préfecture de la Zone de défense et de sécurité de Paris, et consultable sur le site internet de la préfecture de Police (www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr).

Fait à Paris, le 12 novembre 2021

Le préfet de Police, Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris

signé

Didier LALLEMENT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/